



**Saint-Constant**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

**AVIS PUBLIC**

ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NUMÉRO 1679-20

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 15 décembre 2020, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement numéro 1679-20 modifiant le règlement numéro 1235-07 concernant la régie interne des affaires du conseil afin d'abroger les règles relatives à l'établissement du moment des séances ordinaires.

Le présent règlement est disponible pour consultation sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant au [www.saint-constant.ca](http://www.saint-constant.ca) dans la section « Avis publics » et fait suite au présent avis.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 16 décembre 2020.

Me Sophie Laflamme, greffière  
Directrice des affaires juridiques